

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANTAREA PATRIMOINE

Part C : FR0013299658

SULLY PATRIMOINE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de viser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3%, en direct ou via des OPC, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

De 0% à 25% sur les marchés d'actions indirectement via OPC, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents de toutes capitalisations, de tous les secteurs :

- de 0 à 10% en actions de pays émergents indirectement via OPC
- de 0 à 10% en actions de petites capitalisations indirectement via OPC

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro indirectement via OPC

L'OPCVM peut être investi en :

- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13. L'OPCVM sera investi jusqu'à 20% de l'actif net du fonds en OPC monétaires.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette durée.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 10h (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du vendredi (J+2).

La valeur liquidative est hebdomadaire, le vendredi, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.1333-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de références sont ouvertes, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

En outre, une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse des mois de juin et décembre ; celle-ci ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une gestion active d'OPCVM et/ou FIA. Ainsi, l'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, et en Fonds professionnels spécialisés de droit français.

L'OPCVM pourra notamment être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire ;

La construction de portefeuille procède des éléments suivants : la sélection des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (réputation et solidité de la société de gestion, qualité du gestionnaire, volatilité du fonds calculé sur plusieurs années, analyse et régularité de la performance, classement, sur le « max drawdown » sur le processus d'investissement, process et stratégie d'investissement, pour les OPCVM et/ou FIA).

La sélection et le suivi des OPC de taux se fait sur la base d'une analyse crédit de la société de gestion. Celle-ci ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation et privilégie sa propre analyse qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

Jusqu' à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, dont :

- de 0 à 70% en instruments de taux spéculatifs en direct ou via OPC,
- de 0 à 25% en instruments de taux de pays émergents indirectement via OPC
- de 0% à 25% en obligations convertibles via OPC.
- De 0% à 100% en obligations et titres de créances en direct

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

← A risque plus faible,
A risque plus élevé, →
rendement potentiellement plus faible
rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux produits de taux et au risque de change

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

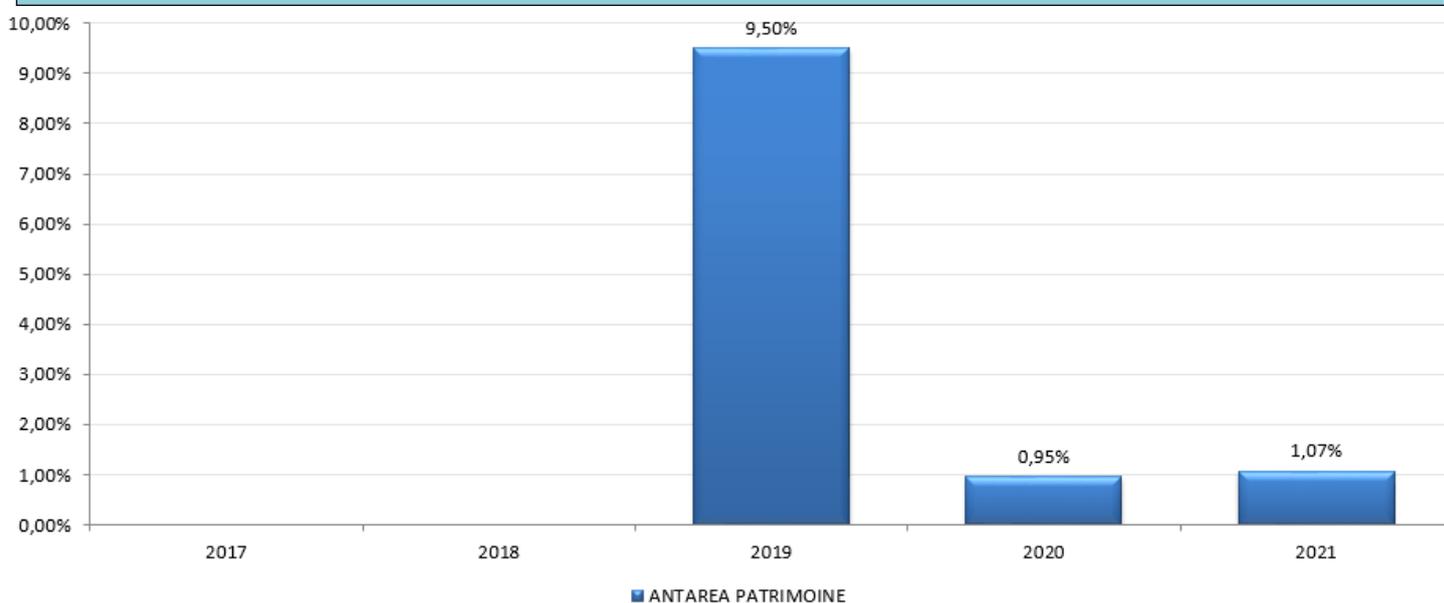
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1% TTC Maximum
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,38 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20% TTC de la surperformance au-delà de 3% l'an en linéaire, prorata temporis. 2,50% TTC au titre du dernier exercice. A compter du 01/04/2022, une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation de 1 à 5 ans.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 02/03/2018

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SULLY PATRIMOINE GESTION – 73 boulevard Haussmann - 75008 – PARIS.
Tél. : 01 58 05 45 67

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES

INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.sully-patrimoine-gestion.com

La responsabilité de SULLY PATRIMOINE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SULLY PATRIMOINE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/06/2022.